

Pour les benjamins et minimes : se reporter aux règlements des catégories jeunes.

DEROULEMENT D'UNE COMPETITION DE JOURNEE PRELIMINAIRE EN T1, T2, T3 et T4.

Lorsque le nombre d'équipes est :

- de 2 : la compétition se déroule en 2 matches gagnants
- compris entre 3 et 8 : application de la formule poule existante + finale dans les cas où il y a deux poules
- de 9 : 3 poules de 3 (sur 3 terrains) + 1 demi-finale entre les 1^{er} de la Poule B et C + 1 finale entre le premier de la Poule A et le vainqueur de la demi-finale
- de 10 : 2 poules de 3, 1 poule de 4 (sur 3 terrains) + 1 demi-finale entre les 1ers des deux poules de 3 + 1 finale entre le premier de la Poule de 4 et le vainqueur de la demi-finale
- de 11 : 1 poule de 3, 2 poules de 4 (sur 3 terrains) + 1 demi-finale entre les 1^{er} de la poule B (poule de 3) et de la poule C (poule de 4) + une finale entre le 1^{er} de la poule A (poule de 4) et le vainqueur de la demi-finale.
- de 12, 13, 14, 15 et 16 : application de la formule poule existante
- de 17 à 20 équipes faire 4 poules (respectivement 1, 2, 3, 4 poules de 5) + deux demi-finales entre les 1^{er} des 4 poules + une finale entre les 2 vainqueurs des demi-finales
- 21 et plus, élimination directe

ATTRIBUTION DES POINTS EN CATEGORIES T1, T2, T3, T4

Le classement est établi à l'issu des 5 journées préliminaires, par addition de points en retenant les points correspondant aux 4 meilleures journées sur les 5 possibles pour chaque équipe participante.

Chaque partie attribue des points aux 2 équipes qui se rencontrent :

- Participation à une journée préliminaire : 2 points de participation pour toutes les équipes participantes.
- match gagné : 4 points (finales comprises)
- match perdu : 2 points (finales comprises)
- forfait : 0 point
- présence d'un joueur non autorisé (sans licence, sans surclassement ou surclassement non admis dans la catégorie) : 0 point

*Exemple de décompte de points pour le classement final de la phase préliminaire : la société A participe aux 5 journées, elle marque successivement 12 points – 6 points – 12 points – 10 points – 10 points
→ elle compte donc au classement final de la phase préliminaire $12 + 12 + 10 + 10 = 44$ points ainsi que $5 \times 2 = 10$ points de participation, elle a donc un total de 54 points.*

Si nécessaire en cas d'égalité de points entre plusieurs journées, pour repérer le plus mauvais résultat, on prendra en compte le niveau atteint dans la compétition lors de ces journées (victoire, finale, demi-finale).

*Exemple : la société B marque 12 points – 14 points – 12 points – 10 points – 10 points.
Les 10 points de la 4^e journée correspondent à une place en finale, les 10 points de la 5^e journée à une défaite en demi-finale
→ on retiendra la 4^e journée et la place de finaliste.*

Le classement obtenu permet de désigner les équipes retenues pour la journée qualificative aux finales du Championnat de France. Dans chaque catégorie, les 4 premières équipes au nombre de points sont qualifiées pour disputer la journée qualificative.

En cas d'égalité de points, les équipes sont départagées ainsi :

- 1) Nombre de finales de journée préliminaires gagnées (ou nombre de 1^{ère} place dans le cas d'une journée avec une seule poule)
- 2) Nombre de finales de journée préliminaire perdues (ou nombre de 2^{ème} place dans le cas d'une journée avec une seule poule)
- 3) Nombre de parties gagnées au cours de ces journées préliminaires
- 4) Nombre de confrontations directes gagnées au cours des journées préliminaires entre les équipes à égalité de points.
- 5) Différence entre les jeux gagnés et perdus des parties des journées préliminaires
- 6) Nombre total des jeux gagnés au cours des parties des journées préliminaires

Attention : cas particulier des demi-finales.

- a) Les demi-finales sont considérées comme des matchs de barrage d'accès à la finale et elles ne comptent donc jamais dans les points.
- b) Elles ne sont pas prises en compte pour le calcul :
- du nombre de parties gagnées pendant les journées préliminaires,
 - de la différence entre les jeux gagnés et les jeux perdus pendant les journées préliminaires
 - du nombre de jeux gagnés pendant les journées préliminaires.
- c) Elles sont cependant retenues dans les confrontations directes en cas de départage.

GESTION DES REPORTS ET DES ANNULATIONS DE JOURNEES PRELIMINAIRES

REPORT

Une journée de report est prévue. Elle sera régie par les règles suivantes :

- Les nouvelles équipes sont interdites.
- Ne peuvent participer que les joueurs n'ayant pas joué le jour de la journée reportée dans une autre catégorie.
- Toute fraude provoque la perte de tous les points acquis le jour de la compétition

Lorsque plusieurs journées sont reportées dans la même catégorie, seule la première se dispute le jour du report

En cas d'intempéries aux autres journées, la compétition est annulée si :

- elle n'a pas débuté,
- il reste plus de 3 parties à jouer.

Dans le cas contraire, elle est reportée au matin de la journée suivante du championnat.

Seul l'arbitre ou, à défaut d'arbitre officiel, le responsable de la société organisatrice sont compétents pour prendre la décision de reporter ou d'annuler la compétition.

Dans des cas de fortes intempéries, de canicules ou d'autre événements généralisées sur l'ensemble de la région Haut de France, le président de la commission sportive, ou son représentant, peut annuler ou reporter la totalité d'une journée préliminaire. Dans ce cas, toutes les sociétés doivent en être informées au moins 3 heures avant le début des compétitions pour éviter des déplacements inutiles.

ARTICLE 3 : ORGANISATION DE LA JOURNEE QUALIFICATIVE.

3.1. DEROULEMENT DES PARTIES DE LA JOURNEE QUALIFICATIVE

Le classement établi après les 5 journées préliminaires définit l'ordre des parties et les équipes qui se rencontrent:

Les équipes se rencontrent, au meilleur des 3 matches, le 1^{er} contre le 4^{ème} et le 2^{ème} contre le 3^{ème}.

En cas de forfait, la victoire est donnée à l'adversaire prévu par le classement.

Si la journée qualificative ne peut se disputer à la date prévue, elle est reportée :

- *lors d'une journée de report de la journée qualificative si le calendrier de la saison le permet*
- *au samedi qui précède la finale si la journée de report n'a pas pu se dérouler*

En cas de nouvelle impossibilité, les deux premières équipes de chaque catégorie seront qualifiées.

Les journées qualificatives sont organisées sur des terrains neutres choisis par la Commission Sportive et gérées par 2 arbitres Fédéraux par terrain nommés par la Commission arbitrage.

Les balles, feuilles de match et carnets de quinze sont fournis au arbitres fédéraux par la Fédération Française de Longue-Paume.

Les chasses sont à fournir par la société dont le terrain a été choisi pour le déroulement de chacune des 5 qualifications.

3.2. DEROULEMENT DES COUPES DE CLASSEMENT

Si une société se porte volontaire pour l'organiser, une coupe open, réservée aux équipes non qualifiées, sera organisée lors de cette journée qualificative. Le gagnant disputera la finale open, lors de la journée des finales contre le gagnant de la compétition qui aura été organisée le matin de la journée des Finales du Championnat de France. *Cette finale sauf exception, ne se déroulera pas sur le terrain principal.*

ARTICLE 4 : ORGANISATION DE LA JOURNEE DES FINALES.

4.1. DEROULEMENT DES PARTIES DES FINALES DU CHAMPIONNAT DE FRANCE

La journée des finales du Championnat de France est préparée par la commission Sportive en association avec la Société qui accueille ces finales.

Les compétitions se déroulent dans l'ordre suivant :

- Vétérans
- T4
- Minimes
- T3
- benjamins
- Juniors
- Féminines
- Cadets
- T2
- T1

Les arbitres fédéraux de chaque match sont désignés par le responsable de la Commission arbitrage ou par son représentant.

Les balles, feuilles de match et carnets de quinze sont fournis aux arbitres fédéraux par la Fédération Française de Longue-Paume.

4.2. DEROULEMENT DES COUPES DE CLASSEMENT

Si la société organisatrice des finales se porte volontaire pour l'organiser, une coupe open, réservée aux équipes non qualifiées, sera organisée le matin de la journée des finales. Le gagnant disputera la finale open, lors de la journée des finales contre le gagnant de la compétition qui aura été organisée lors de la journée qualificative. *Cette finale sauf exception, ne se déroulera pas sur le terrain principal.*

Règlement 2023.